

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
À 19H30
HÔTEL DE VILLE DE SAINT-AMBROISE**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance.**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour.**
- 3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2020.**
- 4. Fixation du taux d'intérêt pour l'année financière 2020.**
- 5. Adoption des règlements de taxation :**
 - 5.1 Adoption du règlement 2019-13 « De fixer des taux variés de taxe foncière générale pour l'année financière 2020 ».
 - 5.2 Adoption du règlement 2019-14 « Fixation d'une taxe spéciale pour le service de la Sûreté du Québec – territoire Saint-Ambroise, pour l'année financière 2020 ».
 - 5.3 Adoption du règlement 2019-15 « L'imposition d'une taxe spéciale sur les immeubles imposables du secteur urbain, pour l'année financière 2020».
 - 5.4 Adoption du règlement 2019-16 « L'imposition d'une taxe spéciale sur les immeubles imposables situés dans le secteur du rang des Chutes, ainsi qu'une partie du 9^e Rang, pour l'année financière 2020».
 - 5.5 Adoption du règlement 2019-17 « Fixation de la tarification d'aqueduc et d'égouts pour les abonnés du secteur urbain, du Rang des Chutes et du camping Domaine de la Florida, pour l'année financière 2020».
 - 5.6 Adoption du règlement 2019-18 « Fixation de la tarification d'aqueduc pour les abonnés du rang Est (secteur nord), rang Est (secteur sud), du rang Ouest, du 5^e Rang (route 172), du secteur St-Léonard, du secteur du 9^e Rang ptie, du rang Double ptie, du camping Domaine de la Florida et des 866 et 870, rue Simard, pour l'année financière 2020».
 - 5.7 Adoption du règlement 2019-19 « Fixation de la nouvelle tarification pour la levée des ordures et la collecte sélective, pour l'année financière 2020».
 - 5.8 Adoption du règlement 2019-20 « L'imposition d'une compensation sur les immeubles imposables pour chaque propriétaire desservi par le service d'eau du rang Est, selon le règlement 2007-13 et ses amendements, pour l'année financière 2020 ».
 - 5.9 Adoption du règlement 2019-22 « Fixation de la tarification au compteur pour la consommation d'eau potable et traitement des eaux usées, pour l'année financière 2020 ».
 - 5.10 Adoption du règlement 2019-23 « L'imposition d'une compensation sur les immeubles imposables pour chaque propriétaire desservi par le service d'eau et d'égout du 9^e rang (Est), pour l'année 2020 ».

5.11 Adoption du règlement 2019-24 « Fixation de la tarification de la vidange des fosses septiques ou de rétention et tarification de la réserve financière pour la vidange des bassins des étangs aérés, pour l'année 2020 ».

5.12 Adoption du règlement 2019-25 « Tarification pour l'utilisation de biens et/ou services ou d'activités, pour l'année financière 2020.

6. Autorisation à la directrice générale à payer les dépenses incompressibles, année budgétaire 2020.

7. Ajournement de l'assemblée.

Fait et signé à Saint-Ambroise, ce 13^e jour du mois de décembre 2019.

Carolle Perron
Directrice générale